

Aval pour une prime de 1000 francs pour les rentier·ères démuni·es

Le Grand Conseil a adopté une pétition de l'Avivo pour l'octroi d'une prime exceptionnelle de 1000 francs aux bénéficiaires AVS et AI des prestations complémentaires.

PRÉCARITÉ

«Cette pétition tombe à point», a noté avec une pointe d'humour la députée verte Marjorie de Chastonay à l'heure de débattre d'une pétition de l'Avivo. Déposé en juin 2023, le texte de l'Association de défense et de détente des retraité·es demande une «prime de solidarité exceptionnelle de 1000 francs pour les rentiers AVS/AI au bénéfice des prestations complémentaires». Il a été accepté vendredi par le Grand Conseil et renvoyé au Conseil d'Etat le lendemain de la publication des comptes du canton, positifs à hauteur de 1,4 milliard de francs.

28'000 personnes concernées

Si ce résultat extraordinaire a été en toile de fond des débats, ces derniers n'en ont pas moins été nourris. Alors que la gauche et le MCG ont défendu le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, le reste de la droite s'y est opposé ou s'est abstenu. Pour contrer les opposant·es qu'il a taxé·es «d'hypocrisie», le MCG Sandro Pistis a relevé que plus de 4100 personnes avaient signé cette demande qui en concerne 28'000. Il a souligné qu'une pétition n'était pas contraignante, contrairement à un projet de loi. Ainsi, le Conseil d'Etat a six mois pour faire savoir au parlement quelles suites il entend lui donner.

Marjorie de Chastonay a rappelé qu'il s'agissait d'une prime exceptionnelle équivalant à 83 francs par mois. «Pour ces personnes, c'est beaucoup. C'est le moment de faire un geste alors que leur quotidien est devenu plus difficile avec l'inflation.» Son homologue socialiste, Jean-Pierre Tombola, a pour sa part témoigné de personnes âgées faisant la queue pour acheter des invendus à moindre prix en fin de journée. Des situations qu'il a qualifiées d'«inacceptables» avant d'appeler le parlement à «rétablir la justice».

Pas le bon moyen

A droite, à l'exception du Centre, qui ne s'est pas exprimé sur le sujet, le refus a été catégorique. Pour Yves Nidegger, «c'est choquant, Genève ne sait plus quoi faire de son argent. Ce que vous faites, c'est jeter l'argent par les fenêtres». Et le PLR Geoffroy Sirolli de renchérir: «En commission, le canton nous a dit qu'il y avait beaucoup d'aides», argumentant sur le fait qu'octroyer 1000 francs priverait le canton d'aides fédérales et coûterait cher. Enfin, Libertés et justice sociale a estimé, par la voix de Jacques Jeannerat, qu'il ne s'agissait «pas du bon moyen».

Le Conseil d'Etat s'est dit opposé au versement de cette prime exceptionnelle. Delphine Bachmann, suppléante du Département de la cohésion sociale, a souligné que Genève

était le canton le plus généreux de Suisse en termes d'aides. La magistrate a en outre précisé que les rentes étaient indexées tous les deux ans et que les montants de l'aide sociale avaient été adaptés à la hausse.

Concrétisation rapide demandée

Enfin, la pétition a été renvoyée au Conseil d'Etat par 42 voix contre 25 et 11 abstentions, à la satisfaction du président de l'Avivo, Ueli Leuenberger. «Nous remercions le parlement et demandons au gouvernement qu'il en tienne rapidement compte et la concrétise.» L'Avivo a néanmoins regretté l'opposition du Conseil d'Etat.

Article Le Courrier 22 mars 2024